L U C H A

CORONAVIRUS EN RDC : LA LUCHA APPELLE A L'ACTION

Déclaration n•LUCHA/2020004

Nous avons observé de graves tâtonnements dans la communication du gouvernement après l'apparition d'un premier cas de COVID-19 (ou CORONAVIRUS) sur le sol Congolais. A cela s'ajoute l'absence d'actions concrètes sur le terrain pour prévenir et répondre à cette pandémie qui secoue le monde entier, en dépit du temps relativement long que nous avons eu de nous y préparer par rapport à d'autres pays. Cette situation suggère que soit le gouvernement Congolais ne se rend pas compte de la gravité de la menace que représente ce virus, soit il n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Nous rappelons que les conséquences de cette pandémie ne sont pas seulement sanitaires, mais également économiques, financières, sociales, voire politiques et sécuritaires. Les conséquences induites du COVID-19 sont susceptibles de durer longtemps au-delà de la crise sanitaire en tant que telle.

Notre pays est particulièrement vulnérable en raison notamment de son système de santé à tous points de vue faible ; de ses ressources financières, matérielles et humaines limitées ; de sa carence en infrastructures de base ; de son étendue et sa situation géographiques (frontières avec neuf pays) ; de son économie essentiellement rentière, extravertie et peu performante. Bien que nous ayons pu faire face à d'autres graves épidémies par le passé, dont 10 épidémies d'Ébola (la dernière est à peine en train d'être contenue), la crise née du COVID-19, dans le contexte d'une économie mondiale globalisée, est à nulle autre pareille. La maladie vient de l'extérieur, elle est en passe d'atteindre tous les pays du monde, elle se répand rapidement, elle n'a pas encore de vaccin, et elle a pour conséquence de placer à l'arrêt l'économie mondiale dont nous sommes malheureusement trop dépendants.

Comme dit l'adage, « gouverner c'est prévoir !» Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a, à juste titre, mis en garde contre tout attentisme des décideurs politiques face au COVID-19. Il vaut mieux être trop prévoyant que pas assez !

La LUCHA rappelle haut et fort que la vie des Congolaises et des Congolais n'a pas de prix, et que le Président de la République et son gouvernement ont l'obligation de la préserver, la protéger et la défendre quoiqu'il en coûte.

Au regard de ce qui précède, la LUCHA appelle le Président de la République et le gouvernement à prendre les mesures urgentes ci-après :

1. Renforcer rapidement le Comité de Pilotage de la riposte contre le COVID-19 et mettre en place des Comités de Pilotage provinciaux pour servir de relais en provinces. Ces Comités doivent être exclusivement composées de nos meilleurs experts en santé publique, virologie, gestion de crises sanitaires, etc. et être dotées des moyens conséquents pour remplir leur tâche.

2. Suspendre les voyages non essentiels vers et hors de la RDC pour une durée de 14 jours renouvelable. Seuls doivent être admis à entrer en RDC les Congolais et les étrangers ayant une résidence légale en RDC, à condition d'être confinés pendant deux semaines. La circulation des biens et marchandises doit se poursuivre, mais les contrôles sanitaires aux frontières doivent être renforcées, les agents travaillant aux douanes doivent être particulièrement protégés, et les avions, bateaux, véhicules… doivent être systématiquement désinfectés avant leur déchargement et/ou dès leur entrée sur le territoire Congolais.

3. Suspension de toutes les activités impliquant le rassemblement de plusieurs personnes, telles que les activités sportives et culturelles, les mariages, les cultes religieux, les cérémonies officielles, les sessions des assemblées délibérantes, les manifestations publiques etc., et la limitation au strict nécessaire des autres activités indispensables telles que les funérailles. Avant de suspendre la session, le parlement doit voter en urgence une loi d'habilitation du gouvernement pour lui permettre de gouverner par voie d'ordonnances, de décrets et d'arrêtés durant la période que durera cette crise.

4. Suspension dans les mêmes conditions des activités scolaires et académiques.

5. Élaboration, le financement et la diffusion urgents d'un plan de riposte reposant sur le pire scénario et comprenant notamment l'aménagement et/ ou la réhabilitation et l'équipement des centres de gestion des urgences médicales et de réanimation dans les hôpitaux existants, l'aménagement de centres d'isolement des patients dans les endroits les plus exposés (notamment dans les zones frontalières, les zones minières de l'ex-Katanga et du Kasaï, et dans la capitale Kinshasa), la formation rapide et en cascade des professionnels de santé…

6. Élaboration et la mise en œuvre rapide d'un plan de communication sur le COVID-19 à la fois en direction des professionnels de santé, des agents des services migratoires et de sécurité, et de la population en général. La

communication doit se faire en Français et dans toutes les langues nationales ; la radio et la télévision nationales ainsi que les médias privés et les leaders d'opinion (musiciens, etc.) doivent être mis à contribution pour diffuser des messages de sensibilisation et atteindre le plus grand nombre de personnes possible ; des boîtes à images et des panneaux publicitaires doivent être utilisés également. Cette communication doit insister sur les mesures de prévention à prendre individuellement et collectivement ; un centre d'appels accessible gratuitement 24h/24 doit être mis en place pour recevoir les questions, doléances et signalements de tout le pays et y répondre ou les diriger vers les services habilités qui doivent à leur tour pouvoir agir rapidement.

7. Adoption de mesures urgentes pour soutenir les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les petits commerçants, y compris dans le secteur informel, qui seraient affectés par les conséquences économiques du COVID-19, avec comme objectif principal de préserver les emplois et empêcher la banqueroute en cascade, et ce en fonction des moyens dont l'État dispose et si nécessaire avec le concours de la communauté internationale.

8. Encourager les Congolaises et les Congolais qui le peuvent à travailler à domicile (télétravail) et détaxer les services Internet pour en réduire autant que possible le prix pour toute la durée de la pandémie.

9. Suspendre pour une durée de 30 jours renouvelable les impôts et taxes perçus par l'État sur les produits entrant dans la prévention et le traitement du COVID-19, notamment les masques, les désinfectants/gels hydro-alcooliques, les gants médicaux, les respirateurs, et les appareils de dépistage, tout en veillant au maintien des prix de revient justes et à l'accès équitable pour les citoyens.

10. Assurer par tous les moyens possibles l'accès de tous à l'eau et aux produits hygiéniques, en particulier le savon et les désinfectants, notamment dans les agglomérations urbaines, et assurer la surveillance systématique (prise de température, désinfection) sur tous les points d'entrée dans le pays et, à l'intérieur, dans tous les points d'entrée dans nos villes et villages.

11. Étendre le dépistage et assurer sa gratuité ainsi que celle de la prise en charge de tous les cas confirmés et suspects.

12. Évacuer les gardes malades dans les hôpitaux afin de maximiser les places nécessaires pouvant accueillir les malades de COVID-19, cela sous-entend

que l'État congolais doit assurer la prise en charge alimentaire et socio-psychologique des patients qui dépendent de leurs familles,

13. Suspendre les visites dans les prisons congolaises et assurer leurs prises en charges alimentaires et médicales adéquates, et de procéder aux libérations conditionnelles et provisoires selon le cas afin de les désengorger sensiblement.

Au-delà de ces mesures de réponse à l'urgence sanitaire et économique, il est impérieux que nous réfléchissions comme Nation à des actions à prendre pour renforcer l'indépendance économique et sanitaire du pays à long-terme afin d'affronter des chocs similaires voire plus graves que le COVID-19 à l'avenir.

A cet effet, la LUCHA propose la convocation par le Président de la République, aussitôt après la fin de la pandémie du COVID-19, des États Généraux de la Nation auxquels devront autour des experts sur les questions économiques, sociales, technologiques et géopolitiques, pour élaborer un véritable Plan d'Autonomisation Économique de la RDC. Ce Plan devra permettre au pays d'identifier les voies et moyens concrets, échelonnés et budgétisés pour diversifier l'économie, atteindre l'autonomie alimentaire et énergétique, développer les infrastructures sanitaires, atteindre l'indépendance de nos moyens de télécommunication et de stockage des données digitales, etc.

Pour sa part, la LUCHA suspend jusqu'à nouvel ordre toutes ses manifestations et rassemblements sur toute l'étendue du pays à compter de ce mercredi 18 mars. Nous continuerons à jouer notre rôle de veille citoyenne par tous les moyens n'impliquant pas une prise de risque sanitaire inconsidérée pour les militants et pour la population en général. Nous participerons aussi, via les médias et les réseaux sociaux et, autant que possible sur terrain, aux actions de prévention et de sensibilisation contre le COVID-19.

Fait à Kinshasa , le 17 mars 2020,

Pour la LUCHA

La cellule de communication

LUCHA – Lutte pour le Changement
Mouvement citoyen non-partisan & non-violent, République Démocratique du Congo
Tél. /WhatsApp: +243 974 233 390 | Email: lucha.rdc@gmail.com & info@luchacongo.org |
Facebook:www.facebook.com/lucha.rdcongo | Twitter: luchaRDC / Skype: lucha.rdc
www.luchacongo.org